



FLASH INFO CFDT CSE Fonctions Support et Finance

des 27/28 janvier et 1^{er} février 2021

Activités Sociales et Culturelles et Budget 2021

Ouverture des prestations ASC 2021 : Depuis le **18 janvier 2021**, vous pouvez commander vos CESU, adresser vos demandes de remboursement dans le cadre du **Pack Culture et Vacances** et constituer votre dossier d'aide pour vos enfants qui souhaiteraient passer le **BAFA**.

La validation de votre QF 2021 est une étape indispensable pour pouvoir accéder à l'ensemble des prestations proposées par le CSE FSF : simple, quasi-automatisée et sécurisée, cette validation ne vous prendra que quelques minutes !

Prestation d'échange de vos e-CESU 2020 : Sans **aucune action de votre part** et **sans aucun frais**, vos e-CESU 2020 seront automatiquement échangés en **e-CESU 2021**.

Prestation d'échange de vos CESU papier 2020 : Prenez connaissance des modalités détaillées sur le site du CSEE FSF et demandez l'échange de vos CESU Papier 2020 en 2021 **sans frais d'échange** jusqu'au **lundi 13 février 2021**.

Information sur le projet de micro-zoning bâtiment Axe de Seine à Issy-les-Moulineaux pour les salariés d'Orange MEA

Les salariés d'Orange MEA s'installeront en juillet 2021 dans le bâtiment Axe Seine à Issy les Moulineaux (92) situé à proximité de Bridge. L'aménagement se fera sur un modèle dit « dynamique » et demandera aux salariés une adaptation à ces nouveaux espaces car il est prévu 98 positions de travail pour 109 salariés ; un changement important de leurs environnements de travail.

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'accompagnement RH, un accompagnement au changement s'appuyant sur la création d'ateliers, d'échanges avec les salariés.

Les quartiers de travail sont définis par domaine d'activités. Des espaces informels et des zones de concentration seront implantés selon l'expression des besoins des équipes. Les équipements et les outils performants ont bien été pris en compte (visioconférence répondant au besoin exprimé d'espaces collaboratifs avec des écrans et équipement audio et vidéo pour les réunions avec Casablanca ou avec les filiales).

Une expertise acoustique sera menée à la demande des Organisations Syndicales, en accord avec l'Entreprise, pour répondre à la préoccupation forte des salariés sur le risque lié aux nuisances sonores en espaces ouverts.

La CFDT continuera à être force de propositions pour améliorer les environnements de travail pour des conditions de travail de qualité et répondre aux attentes des salariés.

Transfert de la direction juridique de la filiale Business et Décision vers Orange SA

OBS a acquis, le groupe Business et Décision le 5 juin 2018 pour compléter son expertise dans le domaine de la DATA du digital à l'expertise d'Orange avec le domaine de l'expérience Client et des objets connectés. Depuis le début de l'opération de rachat de Business & Décision (B&D) par le groupe Orange, il est souligné que la fonction juridique est une fonction régalienne et centrale portée directement par Orange SA au sein du Secrétariat général du Groupe. C'est dans ce contexte que les contrats de travail de l'équipe juridique de Business & Décision seront transférés vers Orange SA (rattachement Direction Juridique Groupe).

La CFDT a voté favorablement ce transfert car les demandes **des élus CFDT** ont bien été prises en compte : continuité des activités métiers, compétences des salariés, maintien du temps de travail individuel, lieu de travail, alignement des coefficients/positions au regard du changement de convention collective, rémunération mensuelle nette fixe conservée avant le prélèvement à la source, accords collectifs d'Orange à compter du 1er février 2021 et autres avantages du groupe : prime de participation Groupe, prime d'intéressement et garanties mutuelle et prévoyance d'Orange SA.

Déménagement vers l'immeuble Alleray 3 des salariés DSEC des sites d'Olivier de Serres et Vanves

Les élus CFDT ont rendu un avis positif sur le déménagement prévu en juillet 2021 des 55 salariés de la DSEC installés actuellement à Vanves et ODS vers le site d'Alleray 3 à Paris. L'immeuble Alleray 3 est un site pérenne qui accueille déjà des activités relevant de la sécurité du Groupe.

Toutefois, malgré la demande des élus de regrouper l'ensemble des salariés au même niveau, les salariés de la DSEC seront répartis sur 3 étages : 37 salariés au rez-de-jardin, 11 salariés au 1^{er} étage et 8 salariés au 4^{ème} étage. Les élus du CSE seront consultés au mois de Mars sur le micro-zoning. A cette occasion, certains points nécessiteront une

vigilance particulière : présence ou non d'amiante sur le bâtiment, création d'ateliers réunissant les salariés et les acteurs de la prévention, luminosité des surfaces, flux et passage dans les étages (risque de sortir de la zone secret défense).

La CFDT demandera des réponses claires sur ces points pour déterminer sa position dans le cadre de la future consultation sur ce projet.

Déménagement vers l'immeuble Orange Campus à Montrouge des salariés de la DFDCG

Le site Orange Campus situé à Montrouge (92) va accueillir les équipes de la Formation actuellement installés sur les sites de Jobbé Duval à Paris, ODS (75) et Cachan (94). Les salariés de la formation en Ile de France n'iront pas à Bridge à Issy les Moulineaux (92) : c'est un point positif. **La CFDT** s'interroge cependant sur le refus de maintenir les équipes de Cachan sur leur site pour celles qui le souhaiteraient, car ce site est pérenne et les salles de formation toujours utilisées. Cette possibilité permettrait de diminuer le taux d'occupation d'Orange Campus et de se rapprocher des surfaces préconisées par l'AFNOR.

La CFDT déplore que cette opération soit le reflet, comme tous les projets immobiliers, d'une logique purement comptable et managériale, et que le flex soit systématique avec des surfaces de travail très réduites.

Aussi, **la CFDT** s'inquiète d'une sérieuse dégradation des conditions de travail avec des risques élevés de nuisances sonores pour mettre en œuvre le travail collaboratif.

Les bulles pour s'isoler et les salles de réunion seront-elles suffisantes ? La diversité des métiers de la formation ne pourra pas s'y prêter sur des surfaces réduites et ouvertes. Une expertise a donc été diligentée par le CSE sur les risques de RPS et sur l'allongement des temps de trajet.

La CFDT pense que dans cette configuration il y aura un nombre important de demandes de télétravail. **La CFDT** s'interroge également sur la trajectoire d'évolution des effectifs qui, à raison du plan stratégique Engage2025, pourrait subir une lourde déflation (72 ETP contre 96 aujourd'hui).

Pour ces raisons, la CFDT a voté contre ce projet de déménagement et demande à l'avenir que les IRP soient systématiquement associées aux projets immobiliers.

Suivi des dispositions prises par l'entreprise dans le cadre de l'épidémie du Covid 19

Tous les salariés qui peuvent exercer leur activité à distance doivent continuer à télétravailler de manière permanente et ce, jusqu'au 28 février prochain inclus. Ces mesures seront adaptées pour tenir compte de l'évolution de la situation dans les prochains jours et pour prendre en compte les annonces gouvernementales.

De même, l'accès aux sites Orange restés ouverts durant cette période sera limité à un jour par semaine et sera soumis à une autorisation managériale préalable. Une jauge de 20% d'occupation du site devra être respectée.

Durant cette période difficile pour tous, Orange restera vigilante à la situation de chacun. Les Managers, RH, les médecins du travail et leurs équipes sont à votre disposition, de même que le dispositif de soutien psychologique reste accessible par téléphone 24/7 au 0800 85 50 50.

Rappel : sur votre paie de février vous retrouverez l'indemnité restauration de 5.55€ par repas concernant les mois de novembre, décembre et janvier (valable pour les non porteurs d'une carte-titres restaurants)

La CFDT reste à vos côtés, vous pouvez contacter vos représentants de proximité CFDT, les délégués syndicaux CFDT ainsi que le groupe référent mis en place par la CFDT : guy.poirot@orange.com

Consultation sur le projet immobilier de Montpellier Campus

Le projet immobilier de Montpellier-Campus est piloté par la DGSO. Le CSEE Fonctions Support Finance est concerné pour environ 100 salariés (CSRH, Formation et 2 juristes) actuellement situés sur le site de la Galéra. Tous les sites actuels de Montpellier sont impactés par ce projet de regroupement, à l'exception de Marché Gare qui ne déménagera qu'en 2024. Ce projet suscite de nombreuses critiques. L'expertise Technologia a pointé d'énormes défauts, allant au-delà du micro-zoning sur lequel le CSEE de FSF a été consulté en séance ordinaire du 28 janvier et 1^{er} février. Le site est situé sur un sol pollué et les réponses de la Direction n'ont pas levé toutes nos inquiétudes en matière d'évacuation des polluants, de surveillance de la qualité de l'air et de désamiantage. Le second volet concerne une aggravation significative du temps de trajet pour de nombreux salariés. Le troisième volet concerne le tout flex avec une position de travail très réduite (5,8m²). Par ailleurs, tous les enseignements de la crise sanitaire n'ont pas été tirés dans ce projet.

Pour toutes ces raisons, la CFDT a été la seule organisation à exprimer, sans ambiguïté, son opposition à ce projet immobilier.

Avec la CFDT, #Partout, pour Tous

Sylvain COVEMAERKER (DSCO) 06 79 02 70 03

Erik BJORK (RS CSE) 06 40 13 75 11

Vos élus : Sylvie Rota, Emmanuel Placet, Philippe Bourgeon, Carole Niddam, Marie-France Macouillard, Paolo Giudice, Fabrice Coriou, Michelle Vinet, Thierry Blangero, Anita Iriart-Sorhondo, Samah Braham, Olivier Berducou, Nadia Pakdaman, Jérôme Marbouty, Pierre Pignol, Fabrice Autrique, Géraldine Héritier, Mary Stella Defranchi, Nadia Jouravleff, Christian Gagnard.